



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Soixante-quatorzième session

Genève, 12-14 novembre 2018

**Rapport de la soixante-quatorzième session du Groupe
de travail des normes de qualité des produits agricoles****I. Introduction**

1. La réunion était présidée par M^{me} Agnieszka Sudol, Présidente du Groupe de travail.
2. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a ouvert la soixante-quatorzième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7). Il a salué l'activité soutenue de la Section, qui avait permis l'adoption d'un vaste portefeuille de normes, utilisées et mises en œuvre aux niveaux national, régional et international, avec des effets positifs dans le monde entier. Il a également annoncé que le secrétariat avait obtenu des fonds pour financer des travaux sur la qualité et la réduction des pertes alimentaires dans le cadre d'un nouveau projet. Ce projet englobait de nombreux aspects des travaux du Groupe de travail et permettait d'envisager la poursuite d'une action tendant vers une mise en commun accrue des connaissances, un échange accru des meilleures pratiques et le renforcement des capacités des organismes nationaux concernant les objectifs de développement durable (ODD). L'orateur a noté que les travaux sur la prévention des pertes alimentaires, par exemple, offrait un vrai potentiel en termes de contribution à la réalisation de l'ODD 12 sur les modes de consommation et de production responsables. Ces dernières années, le Groupe de travail et ses Sections spécialisées avaient également élaboré de nouvelles activités et aidé à intégrer durablement de nouveaux pays producteurs dans le commerce international, ce qui avait été considéré comme une étape importante dans l'amorce de changements sensibles en direction d'un système alimentaire apte à relever les défis du futur, comme la croissance démographique, les changements climatiques et la diminution des ressources.
3. Il a également exprimé sa reconnaissance au Groupe de travail pour ses travaux récents, qui avaient révélé dans de nombreux pays la nécessité d'une assistance pour la mise en œuvre des normes. Ce pourrait d'ailleurs être un champ d'action possible pour le Groupe de travail, qui pourrait ainsi aider à diffuser plus largement l'usage des normes et des meilleures pratiques internationales, dans une perspective de gain de qualité et de diminution

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 décembre 2018).



des pertes de produits alimentaires, à tous les niveaux et tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

4. Il a informé le Groupe de travail que sa Vice-Présidente en exercice, M^{me} Ilse van Dijn (Pays-Bas), élue l'année dernière, ne pouvait plus assumer cette fonction. Il a remercié la délégation des Pays-Bas pour la contribution de M^{me} van Dijn aux travaux du WP.7.

II. Participation

5. Des représentants des pays ci-après ont assisté à la réunion : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Kazakhstan, Maroc, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

6. La Commission européenne était aussi représentée.

7. Les organisations internationales, institutions et programmes spécialisés et organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Commission économique pour l'Europe (Division des transports, secrétariat du CEFAC-ONU), International Nut and Dried Fruit Council (INC) et Interprofession des fruits et légumes frais de France (INTERFEL)

8. Des représentants d'organisations non gouvernementales, d'entreprises et d'établissements universitaires, et des experts indépendants ont participé à la session : Boston Consulting Group, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Too Good To Go, Université de Genève, et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD).

III. Adoption de l'ordre du jour

9. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) ONU, CEE et organes subsidiaires

10. Le chef de la Section de l'accès aux marchés a expliqué que tous les organes de l'ONU, y compris la CEE, avaient effectué d'importantes coupes budgétaires dans leurs budgets pour 2018-2019. Il était donc nécessaire d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles. Le manque de ressources, ici et là, serait en partie comblé à l'aide de fonds destinés aux projets de renforcement des capacités. Il a informé les représentants du fait que le précédent projet de renforcement des capacités de la CEE, qui avait pris fin en décembre 2017, avait fait l'objet d'une évaluation externe et avait été jugé très positif. Il a également indiqué qu'au cours de l'année écoulée, le secrétariat avait réussi à établir un lien entre les travaux du Groupe de travail et plusieurs autres projets et organisations. Cela permettrait d'intensifier les liens avec d'autres organisations, d'accroître l'utilisation et l'impact du WP.7 et de renforcer les liens qui le reliaient aux cibles des objectifs de développement durable.

11. Il a également fait savoir aux délégations que la session la plus récente du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, qui s'était tenue les 3 et 4 mai 2018, avait essentiellement porté sur l'examen d'une nouvelle étude relative aux obstacles au commerce de nature réglementaire ou procédurale en Géorgie et sur le suivi de précédentes études concernant le Kazakhstan, le Kirghizistan et la République de Moldova.

12. Il a également indiqué qu'au niveau de la CEE, une cartographie institutionnelle avait amené celle-ci à mettre plus spécialement l'accent sur huit objectifs de développement durable afin de produire des résultats plus efficaces et d'obtenir une incidence plus marquée, et d'œuvrer ainsi à la concrétisation des cibles visées. Les travaux dans le cadre du Groupe

de travail avaient principalement contribué à l'ODD 12 sur les modes de production et de consommation durables, à l'ODD 17 sur les partenariats, et à l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique, entre autres objectifs. Il a noté qu'en accord avec les orientations du Secrétaire exécutif de la CEE, ces travaux relevaient essentiellement de quatre domaines interdépendants, à savoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, les villes durables et intelligentes, la mobilité durable et la connectivité intelligente, et la mesure et le suivi des objectifs de développement durable. L'action du WP.7 était étroitement liée aux deux premiers domaines, qu'il s'agirait de prendre en compte dans l'élaboration du nouveau Programme de travail du Groupe de travail pour 2019-2020. Il a souligné que les réalisations du Groupe de travail contribuaient à donner au commerce des produits agricoles des perspectives plus durables.

Programme de travail et priorités du Groupe de travail

13. Il a également souligné l'importance du nouveau programme de travail du Groupe, lequel programme devrait notamment faire ressortir l'intérêt accordé par la CEE à certains objectifs de développement durable et à l'approche privilégiant les interactions. Il a suggéré, entre autres options, de laisser les activités normatives aux Sections spécialisées (avec l'adoption des normes au niveau du Groupe de travail), et d'inscrire spécifiquement les objectifs de développement durable dans le Programme de travail du Groupe, y compris l'action consacrée aux domaines interdépendants (s'agissant par exemple des pertes de produits alimentaires) et les activités connexes de renforcement des capacités.

14. Le Groupe de travail a pris note du programme de travail (2019-2020) proposé et a adopté le programme de travail des Sections spécialisées dans le cadre du WP.7. À la lumière de la révision en cours de son mandat, le Groupe de travail a décidé de reporter au 11 mars 2019 l'adoption du programme de travail qui relève directement de lui, soit après l'adoption du nouveau mandat. Le Programme de travail définitif serait adopté dans le cadre d'une procédure d'approbation intersessions, selon l'article 19 des procédures internes du Groupe de travail. Le Programme de travail adopté serait soumis à l'aval du Comité directeur des capacités et normes commerciales afin qu'il puisse être présenté au Comité exécutif de la CEE (EXCOM) pour approbation.

15. Le Groupe de travail a recommandé le renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans (de 2019 à 2023) et l'actualisation de son cahier des charges contenu dans le document ECE/EX/2008/L.8 (approuvé le 8 mars 2008) de façon à refléter la prise en compte des objectifs de développement durable dans ses travaux (sans que cela n'induisse d'incidences financières).

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

16. Le représentant de la Commission européenne a informé les délégations que l'Union européenne n'avait qu'une activité limitée dans les normes de commercialisation des fruits et légumes. Il a noté que l'Union européenne continuait à aligner les dix normes de commercialisation spécifiques de l'Union européenne sur celles de la CEE. Il a rappelé que, lors de la session de 2017 du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, l'Union européenne avait appuyé l'harmonisation entre la CEE et les normes Codex, estimant que toute duplication des normes devait être évitée.

17. Le représentant de l'OCDE a fait le point sur les activités actuelles et futures de l'OCDE et a informé les représentants que le Brésil avait officiellement rejoint le Régime de l'OCDE en février 2018. Il a également noté que la Croatie avait officiellement demandé à être associée au Régime et que le rapport d'évaluation serait examiné à la réunion plénière du Régime en décembre 2018. À l'heure actuelle, le régime de l'OCDE s'employait à élaborer cinq brochures explicatives : poireaux, tomates, fruits de la passion, baies et légumes-racines. Les brochures relatives aux tomates et aux poireaux devraient être approuvées d'ici à la fin de l'année. L'OCDE a aussi informé les représentants que le Kenya s'était porté volontaire pour se soumettre à un examen par les pairs qui avait eu lieu en août 2018, avec la présence de la Finlande dans l'équipe d'évaluation collégiale. Ce rapport serait présenté à la réunion plénière de décembre 2018 pour examen et adoption. Le représentant a

également souligné que la délégation de l'Allemagne avait traduit en allemand les principes directeurs de l'OCDE pour la réalisation des tests objectifs ; ils étaient disponibles sur le site Web de l'OCDE, de même que les textes allemands relatifs aux poires, aux pommes, au raisin de table, aux endives et aux prunes. Le représentant de l'OCDE a remercié l'Espagne d'avoir accueilli la réunion des chefs des services d'inspection nationaux de l'OCDE à Séville, où avaient été examinées, entre autres questions, celles de la vente de fruits et légumes sur Internet, de la traçabilité et des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. L'OCDE avait participé aux réunions sur l'harmonisation des normes organisées par les Pays-Bas (juin 2018) et la République slovaque (septembre 2018), et avait coorganisé un séminaire à Sao Paulo (Brésil) en novembre 2018 pour aider à diffuser les travaux réalisés dans le cadre du Régime. Le représentant de l'OCDE a souligné que l'OCDE était prête à renforcer sa collaboration avec la CEE et peut-être à organiser un séminaire commun en 2019.

18. Les délégations ont noté que le Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) avait tenu récemment sa session annuelle et examiné la question de l'inclusion des fruits et légumes frais dans l'annexe 3 de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports, l'Accord « ATP », (voir <https://www.unece.org/trans/main/wp11/wp11rep.html>). Les Parties contractantes du WP.11 n'étant pas parvenues à un consensus sur ce sujet, ont décidé d'explorer la possibilité d'inclure des dispositions à caractère non contraignant concernant le transport des fruits et légumes frais, en recommandant aux pays de les appliquer selon que de besoin. Les délégations du WP.7 ont décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour des sessions de 2019 de la Section spécialisée des fruits et légumes frais et du WP.7, et d'inviter le secrétariat du WP.11 à fournir des informations plus détaillées.

V. Objectifs de développement durable et travaux menés sous les auspices du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles – Informations actualisées

19. Le chef du Groupe des normes de qualité des produits agricoles a présenté les travaux sur les objectifs de développement durable que mènent les Sections spécialisées de la normalisation des fruits et légumes frais, des fruits secs et séchés, des plants de pomme de terre et de la viande. Le Secrétariat a également indiqué que les Sections spécialisées de la normalisation de la viande et des produits secs et séchés avaient tenu avec succès des colloques sur le commerce et la production durables en rapport avec les objectifs de développement durable 8 et 12.

20. Un membre du secrétariat a présenté le concept, la portée, la valeur et la faisabilité d'un marché en ligne pour rendre disponibles les denrées alimentaires actuellement invisibles ou perdues. Elle a expliqué qu'un tel marché serait élaboré et mis à l'essai sous la forme de projets pilotes, d'abord pour la consommation locale et plus tard à l'échelle internationale, en précisant qu'il s'agirait d'un projet modulable, en ce sens qu'il comporterait des modules d'extension pour les systèmes et méthodes existants (s'agissant par exemple des méthodes de quantification, de la traçabilité ou de la certification). Elle a souligné que l'adoption et l'utilisation d'une telle plateforme exigerait des partenaires solides au niveau interne (gouvernements, organisations non gouvernementales, secteur privé) afin d'assurer l'appropriation et l'entretien à long terme. Des modules d'extension pour la vente au détail ou des interfaces consommateurs pourraient être envisagés à un stade ultérieur.

21. La formule centralisée de marché en ligne avait pour but de prévenir et réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires, d'offrir aux acheteurs un système entièrement traçable et fiable ainsi que des possibilités supplémentaires en termes de revenus et d'emploi dans les zones rurales, notamment pour les femmes et les jeunes, d'accroître les possibilités d'améliorer la sécurité alimentaire, et de répondre aux objectifs de développement durable 2, 8 et 12. Cette forme de marché proposait aux gouvernements, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales, aux organismes de certification et à d'autres de collaborer à l'intérieur d'une plateforme unique et de quantifier l'impact des déchets alimentaires chaque année à tous les niveaux (y compris chez les petits exploitants agricoles),

d'en faire le suivi et le contrôle et d'en rendre compte, de façon à recueillir des données devant permettre d'améliorer les prévisions et les recommandations.

22. Cet « espace de marché » en ligne contribuerait en outre à réduire l'impact environnemental important des aliments aujourd'hui produits qui sont perdus pour la consommation et à assurer la convergence, avec les engagements internationaux, des mandats et des objectifs des gouvernements dans le domaine de l'écologie. Il contribuerait à instaurer un système de production inclusif pour toutes les parties dans la chaîne d'approvisionnement, offrirait un mécanisme de commerce et de distribution des produits agricoles plus efficace et constituerait un puissant stimulant pour le rassemblement des petits producteurs, ainsi mis en mesure d'améliorer leur compétitivité et leur capacité à investir de nouveaux marchés.

23. Les délégations se sont montrées très favorables à ce projet, qu'elles ont salué, estimant non seulement qu'il offrait une solution au problème à sa source, en ce sens qu'il permettrait de combattre les pertes alimentaires à l'échelle tant nationale que régionale et internationale, mais aussi qu'il ouvrait des perspectives intéressantes de développement économique. Des mises en garde ont été exprimées quant aux denrées commercialisées sous des marques privées de grands détaillants et aux difficultés que pourraient présenter la revente ou la transformation de ces denrées. Il a également été suggéré que l'on envisage d'inclure parmi les modules d'extension des dispositifs logistiques et des systèmes d'information axés sur le marché. Le secrétariat a indiqué que la plateforme serait élargie à des acheteurs appartenant entre autres au secteur de l'accueil, et que sa raison d'être était de mettre les denrées alimentaires à la disposition des acheteurs n'ayant pas accès aux grands systèmes d'approvisionnement. Une plateforme électronique permettrait de modifier les flux et les partenaires commerciaux traditionnels. La difficulté, comme l'a expliqué le secrétariat, résidait dans la complexité de l'enregistrement et de l'adhésion au système. Afin d'éviter tout chevauchement possible avec des applications existantes au niveau de la vente de détail et de la consommation, il a été décidé de centrer principalement le marché sur les transactions entre entreprises d'une part et entre les entreprises et les pouvoirs publics d'autre part. Cet espace de marché était destiné à favoriser un développement inclusif et durable.

24. Pour faire en sorte de faire progresser ce projet et d'y incorporer tous les aspects pertinents, le secrétariat a invité le Groupe de travail à réfléchir à des opportunités possibles de mobilisation de fonds. Celles-ci seraient communiquées au secrétariat dans les prochains mois.

25. Le secrétariat a également invité le WP.7 à réfléchir à d'éventuelles étapes futures, devant permettre de promouvoir et de faire progresser l'action déployée en faveur des objectifs de développement durable, dont pourraient faire partie, par exemple, une campagne de prévention contre les pertes alimentaires et des projets communs avec d'autres organes de la CEE dans les domaines interdépendants.

26. La troisième conférence internationale CEE-FAO sur les pertes alimentaires a été organisée le deuxième jour de la session de 2018 du Groupe de travail en partenariat avec le Bureau de la FAO à Genève. Des exposés y ont été présentés sur des questions intéressantes les quatre sections spécialisées. Le programme et les exposés peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=47828>.

VI. Révision du mandat du Groupe de travail

27. À sa soixante-treizième session (Genève, 7-8 novembre 2017), le Groupe de travail avait mis sur pied un groupe de travail à composition non limitée, chargé de réviser son mandat et de rédiger une proposition écrite qui serait ensuite débattue. Les délégations ont débattu en profondeur le projet de texte (ECE/CTCS/WP.7/2018/3) et ont apporté des modifications aux dispositions contenues dans l'énoncé de mission et dans le mandat. Elles ont prêté attention à ce qu'a apporté le Groupe de travail aux objectifs de développement durable et à leurs cibles. Le texte révisé peut être consulté à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=47828>.

28. Comme ces consultations n'ont débouché sur aucune conclusion, les délégations ont demandé davantage de temps pour poursuivre leurs consultations sur le projet de texte. Elles

ont été invitées à soumettre d'éventuelles nouvelles observations au secrétariat pour le 10 janvier 2019. Le mandat révisé dans sa forme définitive serait adopté au moyen d'une procédure d'approbation écrite dans la période intersessions d'ici au 11 février 2019, conformément à l'article 19 des procédures du Groupe de travail. Il serait ensuite soumis au Comité directeur des capacités et des normes commerciales afin qu'il donne son aval avant sa présentation au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

VII. Révision des procédures de travail du Groupe de travail

29. Dans le cadre de la révision de ses procédures de travail, le WP.7 a passé en revue les propositions portant sur la manière de traiter, pendant la révision complète des normes, les réserves émises par les pays dans les textes antérieurs d'une norme. Il est tombé d'accord sur le fait que, pendant la révision complète d'une norme, il était de la responsabilité du pays à l'origine d'une réserve de réfléchir à la nécessité de conserver celle-ci dans la nouvelle version du texte pendant la phase de discussions et au niveau de la Section spécialisée. Il reviendrait au secrétariat d'informer tout pays qui serait absent pendant ces discussions.

30. Le Groupe de travail a adopté la procédure suivante, qui sera incorporée à ses procédures de travail :

- « Section spécialisée : La Section spécialisée annonce la révision complète d'une norme. À ce stade, toutes les réserves émises antérieurement doivent être levées. Durant le processus de discussions au niveau de la Section spécialisée, les pays auront la possibilité de faire part de leurs préoccupations et d'émettre des réserves dans le cas où un consensus serait introuvable.
- Secrétariat : Si le pays ayant initialement émis une réserve est absent pendant le processus de discussion au niveau de la Section spécialisée, le secrétariat pourra se mettre en rapport avec sa délégation.
- Groupe de travail : Si le pays estime devoir maintenir la réserve dont il a été débattu au niveau de la Section spécialisée, elle sera maintenue. ».

VIII. Activités de renforcement des capacités et de promotion

31. Un membre du secrétariat a passé en revue les activités de renforcement de capacités, dont celles relevant du Fonds russe de contributions volontaires (Laboratoire Shushary pour les plants de pomme de terre) et du nouveau Compte de l'ONU pour le développement (UNDA-11), activités au nombre desquelles figuraient les ateliers de septembre 2018 ayant pour thème l'importance de la qualité dans le commerce durable des fruits, des légumes et des fruits à coque, qui se sont tenus à Tashkent (Ouzbékistan) pour l'Asie centrale, et aussi la conceptualisation d'une application relative à l'espace de marché pour les pertes alimentaires. L'intervenante a également décrit dans les grandes lignes les activités financées par les organisations partenaires, à savoir, entre autres : l'Atelier sur le commerce transfrontière de la Banque asiatique de développement (BAsD), à Pingxiang (Chine), sur le thème de la qualité et du commerce des denrées alimentaires ; le projet sur la qualité des produits à l'exportation en République Dominicaine, financé par le Département de l'agriculture des États-Unis et mis en œuvre par l'International Executive Service Corps (IESC), suivi de trois ateliers ; la traduction en espagnol, pour les pays d'Amérique du Sud, du Guide des maladies des plants de pomme de terre, financé par Potato USA ; le financement de la production et de l'impression du Guide explicatif de la CEE sur les cerneaux de noix (California Walnut Board, et California Walnut Commission) ; la traduction dans les langues kirghize, tadjike et ouzbèke des affiches de la CEE sur les abricots séchés (Hilfswerk Austria International, et Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GIZ) ; ainsi qu'une application portant sur les plants de pomme de terre financée par l'Australie. Quant aux Sections spécialisées, leurs activités spécifiques et de promotion ont consisté entre autres en séances de travail sur l'élaboration d'un plan d'échantillonnage de la CEE pour les fruits à coque et les fruits secs, qui se sont tenues à Naples (Italie) en mai 2018, et à Izmir (Turquie) en novembre 2018 ; la promotion de l'action de la Section spécialisée de la CEE sur les plants de pomme de terre au Congrès mondial qui

s'est tenu à Cuzco (Pérou) en mai 2018 ; le Colloque CEE-FAO sur les fruits à coque et les fruits séchés pour un avenir durable, suivi d'une dégustation, en juin 2018 à Genève ; et le colloque sur le commerce électronique international durable de la viande, également à Genève, en juillet 2018.

32. Un membre du secrétariat a remercié toutes les délégations dont les experts avaient appuyé les activités de renforcement de capacités et de promotion de la CEE en 2018. Elle a également informé le Groupe de travail des progrès accomplis par la région de l'Asie centrale en ce qui concerne l'adoption, l'utilisation et l'application des normes de la CEE et l'élaboration d'un matériel d'orientation. Elle a souligné en particulier les activités du Groupe de travail de l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan), actuellement réuni à Bichkek (Kirghizistan) pour promouvoir l'utilisation et l'application des normes de la CEE dans la région.

33. Les activités de renforcement de capacités et de promotion prévues par la CEE en 2019 comprenaient des ateliers sur les pertes alimentaires et la qualité des produits dans plusieurs régions, en collaboration avec des partenaires nationaux et régionaux.

34. La délégation allemande a informé les participants de la tenue à Bonn (Allemagne), du 25 au 27 mars 2019, de la réunion internationale sur le contrôle de la qualité des fruits et légumes.

IX. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais

35. Une représentante du secrétariat du Centre des Nations Unies pour la Facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a fait le point à l'intention des délégations sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un certificat électronique de qualité des fruits et légumes frais, dont l'idée avait été lancée à la session de mai 2018 de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et au CEFACT-ONU. Elle a noté que le domaine agricole du CEFACT-ONU avait achevé ses travaux sur les spécifications relatives aux prescriptions commerciales en novembre 2018. Ces spécifications seraient probablement mises à la disposition du public pour commentaires à la fin de novembre 2018. L'inventaire des spécifications des exigences, a-t-elle ajouté, pourrait sans doute être adopté en avril 2019 ; les schémas XML pourraient être prêts pour octobre 2019, et les lignes directrices pour la mise en œuvre d'ici à décembre 2019, soit pour la clôture prévue du projet.

36. Le Président du Groupe de travail a remercié le groupe du domaine agricole du CEFACT-ONU pour son action rapide et efficace. Le secrétariat a indiqué que des délégués nationaux de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais avaient prodigué leurs conseils, ce qui attestait de l'excellente coopération existante entre les deux organes.

X. Section spécialisée de la normalisation de la viande

37. Les présidents des Sections spécialisées ont présenté les travaux de leurs sections respectives depuis la réunion de 2017 du Groupe de travail, ainsi que les activités actuelles et futures. Ces exposés peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=47828>.

38. En 2018, la Section spécialisée de la normalisation de la viande a tenu une session ordinaire et un colloque international sur le commerce électronique durable de la viande. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation de la viande a présenté en détail les travaux de la Section en soulignant le colloque qui avait démontré comment les pays et le secteur privé avaient élaboré et mis en œuvre le commerce électronique, les méthodes d'inspection électronique et la certification en ligne aux fins d'accroître l'efficacité du commerce international de la viande, renforcé les solutions de commerce électronique transfrontière en facilitant les procédures, et mis au point de nouvelles méthodes pour l'application d'un langage international type destiné à faciliter le commerce de la viande sur

les plateformes électroniques. Il a souligné que les solutions électroniques présentées au colloque donnaient également des exemples de méthodes pour prévenir les pertes alimentaires résultant de la rétention de produits pour raisons réglementaires ou administratives et pour réduire les risques de fraude alimentaire.

39. Il a passé en revue l'action menée par la Section spécialisée sur la qualité gustative et ses implications techniques et pratiques, y compris les méthodes d'évaluation des carcasses de bovins, la couleur de la viande et du gras, et le persillage, en vue d'œuvrer à la cohérence mondiale des recherches dans le domaine de la qualité gustative. Il a souligné que la collaboration dans les travaux de recherche sur la qualité gustative se poursuivrait dans les années à venir et que la Section spécialisée y prendrait part.

40. Il a également noté que la Section spécialisée avait souligné l'importance des objectifs de développement durable pour son action et a décidé de débattre plus en détail des liens entre son champ d'action et la contribution de ses travaux à la réalisation des objectifs de développement durable.

41. Le Groupe de travail a adopté les documents suivants :

- Le rapport de la vingt-septième session ;
- Viande d'oie – amendements et révisions ;
- Viande ovine – amendements et révisions ;
- Viande porcine – amendements et révisions ;
- Lignes directrices recommandées concernant la norme CEE-ONU pour la viande bovine (qualité gustative).

Il a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

XI. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

42. La Section spécialisée a tenu une session ordinaire cette année. La Présidente a présenté en détail le travail accompli par la Section. Elle a fait savoir que la Section avait soumis au Président du groupe de travail électronique du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV) un document complet faisant la comparaison entre la norme CEE-ONU pour les pommes de terre de primeur et de conservation et le projet de norme proposé par le CCFFV. Elle a pris note des discussions en cours, au sein de la Section spécialisée, concernant la notion de tolérance et la définition des limites pour les défauts admises dans les normes. Elle a souligné que toutes les normes relatives aux fruits et légumes frais avaient été alignées sur les dispositions de la nouvelle norme-cadre de la CEE-ONU en anglais, en français et en russe. Elle a en outre informé les délégations de ce que la Section spécialisée avait entrepris de rédiger des lignes directrices sur la qualité minimale pour la commercialisation, ainsi qu'un code de bonnes pratiques pour les fruits et légumes frais dans le cadre de son action en faveur de l'ODD 12 et de la prévention des pertes alimentaires.

43. Elle a présenté les normes révisées pour adoption. La délégation turque a fait observer que son pays avait besoin de plus de temps pour consulter les industriels au sujet des modifications proposées aux dispositions de la norme sur les cerises en ce qui concerne le calibrage. Les discussions ont été reportées à la session de 2019 de la Section spécialisée. Si nécessaire, une procédure intersessions au niveau du Groupe de travail serait engagée après la session de la Section spécialisée aux fins d'adopter les amendements à cette norme.

44. Les délégations allemande et française ont fait valoir au Groupe de travail qu'elles avaient besoin de plus de temps pour mener des consultations sur les modifications proposées aux normes concernant les choux-fleurs (Allemagne) et les choux brocolis (France). Ces deux normes seraient débattues par la Section spécialisée à sa réunion de 2019.

45. Le Groupe de travail a adopté :

- Le rapport de la soixante-sixième session ;

- La norme pour les poivrons doux.

Elle a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

XII. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

46. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés a examiné en détail les travaux de la Section spécialisée et a présenté les normes révisées et les recommandations récemment formulées soumises pour adoption. En 2018, la Section spécialisée a tenu une session ordinaire et a organisé un colloque international sur le commerce durable des fruits à coque et des fruits séchés, suivi d'une séance de dégustation. En outre, deux réunions techniques ont eu lieu, l'une à Naples, en Italie, et l'autre à Izmir, en Turquie, en vue d'élaborer un plan d'échantillonnage et des lignes directrices en matière d'inspection pour les fruits à coque et les fruits secs.

47. Il a relevé la bonne progression du travail consacré à l'élaboration d'une affiche explicative pour les pistaches en coque, tout en notant que ce travail n'était pas encore terminé. La Section spécialisée avait approuvé la mise au point d'autres affiches pour les cerneaux de noix, les noix en coque, les figues séchées et le raisin sec. Il a également informé le Groupe de travail que la délégation du Tadjikistan avait présenté la brochure explicative de l'Asie centrale pour les abricots séchés, laquelle serait examinée en détail lors de la session de 2019 de la Section spécialisée.

48. Le Président de la Section spécialisée a remercié le Secrétariat pour son action en Asie centrale et souligné que l'un des résultats des efforts de la CEE en matière de renforcement des capacités était que les pays d'Asie centrale avaient pris part aux travaux de la CEE et que pour l'heure, ils étaient en pointe dans le travail d'élaboration d'une nouvelle norme (pour les melons séchés)

49. Il a remercié les contributeurs et le secrétariat pour l'excellente organisation du symposium sur le commerce durable des fruits à coque et des fruits séchés, qui s'était tenu pendant la session de la Section spécialisée. Le symposium avait montré l'importance de la durabilité dans le commerce international de ces produits et la pertinence des travaux de la Section spécialisée pour les pays producteurs partout dans le monde. Au vu du succès de ce colloque, il a annoncé que la Section spécialisée organiserait une manifestation de suivi en 2019.

50. Le représentant de l'International Nuts and Dried Fruit Council (INC) a informé les délégations que l'INC avait préparé un deuxième dossier d'information technique (noix de macadamia) pour les 750 sociétés qui en sont membres. Ce dossier, disponible sur le site Web de l'INC, reprenait les dispositions des normes de qualité de la CEE en tant que seul recueil de prescriptions jouissant d'une reconnaissance internationale pour les produits secs et séchés.

51. Le Groupe de travail a adopté :

- Le rapport de la soixante-cinquième session ;
- La recommandation relative aux prunes pour une période d'essai d'un an ;
- La recommandation relative aux morceaux d'amandes de noix de coco séchées pour une période d'essai d'un an ;
- La recommandation relative aux melons séchés pour une période d'essai d'un an ;
- La recommandation relative aux papayes séchées pour une période d'essai d'un an ;
- Une norme pour les bananes séchées.

Elle a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

XIII. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

52. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre a examiné en détail les travaux de la Section spécialisée. En mai 2018, celle-ci a tenu à Cuzco (Pérou) une réunion ordinaire ainsi qu'une réunion des Rapporteurs. Le Président de la Section spécialisée a pris note du travail accompli par elle en faveur des objectifs de développement durable, qui avait également été présenté à l'occasion du Congrès mondial de la pomme de terre à Cuzco, au Pérou.

53. Il a également noté que la Section spécialisée avait lancé une vaste enquête de détection de virus qui avait été marquée par un taux de réponse élevé, un ensemble de données détaillées et riches et la possibilité d'établir un rapport sur les pratiques optimales. Une deuxième enquête consacrée cette fois à la détection des bactéries serait lancée en 2019.

54. L'intervenant a souligné que la Section spécialisée avait reconnu que la production de pommes de terre à semences véritables faisait elle aussi l'objet de la norme CEE-ONU. Cela, a-t-il noté, ouvrait des possibilités pour de nouveaux marchés futurs, en particulier pour les cultivateurs traditionnels hors des chaînes d'approvisionnement en tubercules. En conséquence, la Section spécialisée avait rédigé une déclaration sur les pommes de terre à semences véritables, qui avait été soumise pour adoption au Groupe de travail. Il a également présenté les modifications apportées à la norme pour les plants de pomme de terre.

55. Les travaux futurs de la Section spécialisée incluraient plusieurs éléments nouveaux, parmi lesquels un projet de guide sur la production de minitubercules, les maladies et parasites nouveaux ou émergents, l'action de renforcement des capacités (y compris une information actualisée sur le financement du matériel d'apprentissage à distance par vidéo) et une mise à jour sur les nouvelles dispositions législatives par la Commission européenne.

56. Le Groupe de travail a adopté :

- Le rapport de la quarante-cinquième session ;
- La norme pour les plants de pomme de terre (ECE/CTCS/WP.7/2018/19) ;
- La déclaration sur les pommes de terre à semences véritables (ECE/CTCS/WP.7/2018/20).

Elle a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

XIV. Travaux futurs

57. Le Groupe de travail a décidé d'inscrire les points suivants sur la liste de ses travaux futurs : les thèmes exacts seraient déterminés au plus tard en juillet 2018, une fois adopté son nouveau Programme de travail (mars 2019) :

- Les pertes alimentaires, les déchets alimentaires et l'approvisionnement alimentaire, avec un accent spécial sur les villes durables ;
- Un code de bonnes pratiques en matière de manutention, pour prévenir les pertes alimentaires ;
- Le commerce des denrées alimentaires, les pertes alimentaires et le transport des denrées périssables ;
- Une conférence internationale sur la consommation et la production durables en rapport avec l'ODD 12.

58. Toute proposition supplémentaire de thèmes présentant un intérêt pour le Groupe de travail devrait être adressée au secrétariat dans les mois à venir.

XV. Questions diverses

59. Les réunions ci-après sont prévues pour 2019 :

- Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre : 18-19 mars ;
- Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais : 13-15 mai ;
- Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés : 24-26 juin ;
- Section spécialisée de la normalisation de la viande : 9-11 septembre ;
- Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : 19-21 novembre.

60. Les éventuels changements de date et de lieu seront communiqués en temps voulu.

XVI. Élection du Bureau

61. Les délégations ont élu M^{me} Agnieszka Sudol (Pologne) Présidente et M. Guy Lambrechts (Belgique) Vice-Président.

XVII. Adoption du rapport

62. Le Groupe de travail a adopté ses décisions au cours de la session, et le rapport de la session (ECE/CTCS/WP.7/2018/2) par voie de procédure écrite.
